



**ASSEMBLEE GENERALE de CCI France le 23 février**  
**Séquence « Région-CCI : un couple qui fait gagner les entreprises et les territoires »**



Le nouveau Président de l'Association des Régions de France, Philippe RICHERT, avait décidé d'accorder sa première intervention à une tribune, depuis son élection, au réseau des CCI de France. Le 23 février, devant les présidents et directeurs généraux des CCI, Philippe RICHERT a ainsi tenu un discours de confiance qui doit permettre d'appuyer une nouvelle ambition dans les coopérations entre CCI et Régions.

Dans son intervention de près de 40 minutes, plusieurs éléments sont à retenir :

- **l'affirmation du partenariat entre Régions et CCI** : « Les CCI comptent parmi les tout premiers partenaires des régions françaises », « C'est une idée du bien commun qui nous réunit », « Régions et CCI sont un formidable moteur », « Nous voulons travailler avec les CCI car c'est une exigence d'efficacité pour notre pays ».
- **les axes privilégiés de la collaboration CCI-Régions** : « Création, transition numérique, internationalisation sont autant d'exemples de thèmes sur lesquels nos coopérations peuvent se renforcer, chacun dans son rôle et dans le respect des responsabilités que la loi attribue aux Régions. Il y a tout autant de synergies à développer dans le domaine de l'apprentissage et de la formation professionnelle ».
- **la clarification de la répartition des compétences issues de la loi NOTRe** : « Désormais, la Région exerce, par exemple, la totalité des compétences territoriales en matière de développement économique. Le Département cesse – à quelques exceptions près- ses interventions », « La Région devient le véritable ensemblier de la stratégie de développement du territoire ». « Pour ce qui est de l'action territoriale, nous allons nous tourner vers la région, en partenariat avec les intercommunalités ».
- **l'association des CCI à l'élaboration des stratégies, en particulier du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)** : « Nous avons voulu que la loi mentionne explicitement les CCI, afin qu'elles soient largement associées à la concertation du SRDEII et à sa mise en œuvre. Il serait inimaginable qu'il en soit autrement », « Ce que je souhaite, c'est que nous passions d'un document parfois théorique à une forme plus poussée de contrat d'objectifs. Avec une stratégie élaborée et mise en œuvre ensemble. Des ambitions partagées. Un plan d'actions concerté. Mais aussi une évaluation constante des résultats, c'est-à-dire de l'effectivité et de l'efficacité des dispositifs que Régions et CCI auraient décidé en commun ».
- **l'appel à une concertation étroite sur l'avenir des agences départementales, en amont de la CTAP** : « La loi nous impose d'ouvrir un débat au sein des Conférences territoriales de l'action publique (CTAP) afin de décider de l'avenir des agences départementales. Il est nécessaire d'organiser une

concertation préalable et de conduire la réflexion avec l'ensemble des parties prenantes », « Il s'agira alors d'avoir identifié les agences concernées, leurs principaux métiers pour savoir si elles relèvent plus du bloc communal ou de la Région, puis de déterminer si elles doivent se rapprocher de l'agence régionale, en être la filiale, ou pourquoi pas fermer », « Là où une chambre est jugée performante et a les compétences requises, il faut bien sûr éviter de créer quoi que ce soit de nouveau. Là où co-existent agence et chambre, il faut se poser la question de leur rôle respectif pour être lisible et efficient vis-à-vis des entreprises...je ne doute absolument pas que cette réflexion sera construite avec vous dans toutes les Régions ; c'est vraiment ma volonté ».

- **l'exigence d'une cohérence dans la réorganisation des CCI et des Régions** : « Aujourd'hui, nous nous livrons, CCI et Régions, à un exercice quasiment analogue. Evidemment, nos démarches doivent être cohérentes. Entre les choix d'implantation des sièges, des services, nous devons échanger le plus étroitement possible afin que nos équipes puissent continuer à travailler ensemble dans les meilleures conditions ».

Le Président de l'ARF a également profité de sa tribune pour réaffirmer la demande des Régions d'expérimenter pleinement la compétence emploi. Notons que dans son discours d'accueil, le Président de CCI France, André MARCON, avait indiqué que les CCI étaient prêtes à soutenir cette expérimentation par les Régions..

[Le communiqué de l'ARF](#) : « **Philippe RICHERT exprime sa confiance dans les CCI** »



## ACTUALITE DU RESEAU DES CCI



### Présentation du code de l'entreprise en outre-mer – 18 février

Présenté le 18 février au Sénat par le président de l'ACCIOM et président de la CCIR Martinique, Manuel BAUDOUIN, le premier « **code de l'entreprise en outre-mer** » vise à rendre accessible le droit positif ultramarin. Il répond à une demande des chefs d'entreprise ultramarins au réseau des CCI pour les aider à se repérer dans cette jungle de textes et d'exceptions juridiques diffus. Assistaient à cet évènement la Ministre des outre-mer, George PAU-LANGEVIN, et de nombreux parlementaires.



Quand les exceptions sont la règle, il faut rappeler le droit. Et surtout l'expliquer de façon claire et cohérente. Telle est la philosophie qui a présidé à la conception du 1<sup>er</sup> code de l'entreprise en outre-mer. [Pour en savoir plus](#)



### CCI de France lu dans la presse

- [Communiqué de presse](#) de CCI France du 10 février « CCI France salue l'accord entre les députés et les sénateurs sur le projet de loi relatif aux CCI »
- [Article](#) de la Lettre de l'expansion du 15 février : « L'ADF perd son lobbying contre la réforme des CCI »

- [Dépêche](#) de l'AFP du 17 février : « L'Assemblée adopte en dernière lecture le PJJ sur les réseaux des CCI »
- [Article](#) du Courrier des maires du 23 février : « Devant les CCI, Philippe Richert finit d'enterrer les départements sur le développement économique »
- [Article](#) de Localtis du 23 février : « Régions et CCI confirment leur rapprochement »
- [Article](#) de la Gazette des communes du 24 février : « Philippe RICHERT tend la main aux CCI »
- [Article](#) du MOCI du 24 février : « Régions/Accompagnement : Philippe Richert pour une coopération renforcée avec les CCI »



## Décret relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier - 18 février

Le décret du 18 février 2016 détermine la nature et la durée des activités susceptibles d'être validées au titre de l'obligation de formation continue pour les professionnels de l'immobilier. Il fixe la durée de formation et détermine les organismes auprès desquels les professionnels de l'immobilier accomplissent leur obligation de formation, ces organismes pouvant être situés en France ou à l'étranger. Il définit le contenu des justificatifs attendus pour chacune des activités réalisées. **Ces justificatifs sont transmis, selon le cas, aux chambres de commerce et d'industrie territoriales et départementales ou aux titulaires de carte, chargés du contrôle de l'obligation de formation.**

[Décret](#) n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier



## Elections consulaires – Parité dans les CCI

Suite au Forum CCI Parité qui s'est déroulé le 25 janvier dernier, le Gouvernement a rappelé par courrier co-signé des ministres Martine PINVILLE et Pascale BOISTARD, toute l'importance de l'enjeu de la parité en vue des prochaines élections consulaires. Ces élections doivent permettre d'impulser une nouvelle dynamique qui s'inscrit pleinement dans le projet CCI de demain, avec une présence accrue des femmes dans les assemblées et les instances exécutives des CCI.

Le [courrier](#)



# ACTUALITE GOUVERNEMENTALE



## Remaniement du Gouvernement – 11 février



Les [décrets](#) relatifs à la composition du Gouvernement

[Télécharger l'affiche](#)



## Présentation du PJJ ratifiant l'ordonnance du 26 -11-15 relative aux réseaux des CCI-CMA – 17 février

Lors du conseil des ministres du 17 février, Emmanuel MACRON et Martine PINVILLE ont présenté le projet de loi ratifiant [l'ordonnance n°2015-1540](#) du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat. Bien que déjà intégrée par voie d'amendement dans le projet de loi déjà en cours d'examen au Parlement (à son article 3), la ratification de l'ordonnance fait ainsi l'objet d'un projet de loi dédié. Le Gouvernement a en effet souhaité sécuriser sa transformation en texte de valeur législative, au regard du calendrier prévu dans l'article d'habilitation inscrit dans la loi NOTRe.

[La communication](#)

Le [texte](#) du projet de loi

## Dispositif « Embauche PME » : jusqu'à 100 % remboursé sur les cotisations patronales – 22 février



Le Gouvernement, et en particulier l'Élysée, a fait appel au réseau des CCI pour sensibiliser les entreprises au dispositif « Embauche PME ». Cette prime pour les nouvelles embauches dans les PME représente un total de 4000 euros sur deux ans. En la cumulant avec l'ensemble des autres dispositifs existants, c'est jusqu'à 100 % des cotisations patronales qui sont remboursées.

La mesure « Embauche PME » est cumulable avec les autres dispositifs existants : la réduction générale pour les bas salaires, le pacte de responsabilité et de solidarité ou encore le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Au total, c'est jusqu'à 100 % des cotisations patronales qui peuvent être remboursées (pour un salaire au Smic).

[Télécharger le dépliant](#) du Gouvernement

## Point sur le projet de loi travail – 24 février

Le Gouvernement a transmis au Conseil d'Etat, le projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs porté par la ministre du Travail, Myriam El KHOMRI. Ce projet de loi devrait être présenté en conseil des ministres le 9 mars. Le Parlement commencerait son examen en avril.

[L'exposé des motifs du texte](#)

[L'avant-projet de loi](#) transmis au Conseil d'Etat

Lire [le point sur la réforme](#) de Stéphane le FOLL, porte-parole du Gouvernement, en date du 19 février

Le [rapport](#) préparé par l'ancien ministre de la Justice Robert Badinter qui a servi **de base** à la réforme du droit du travail

Myriam El KHOMRI a présidé le 24 février 2016 une réunion de la Commission nationale de la négociation collective, qui regroupe l'ensemble des organisations syndicales et patronales, consacrée à l'examen du projet de loi. Elle y a présenté les grandes lignes de sa réforme.

[Le communiqué](#)

[Le discours de la ministre](#)



## ACTUALITE PARLEMENTAIRE

### Agenda parlementaire de février à juillet 2016

Le Conseil des ministres du 17 février a donné l'occasion au Secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement de présenter une [communication](#) relative à l'agenda parlementaire de février à juillet 2016.

Parmi les 5 projets de lois qui devraient être définitivement adoptés au cours des mois de février et mars, figure le projet de loi relatif aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat.

### CMP – Projet de loi CCI –CMA – 10 février

La commission mixte paritaire réunie le 10 février sur le projet de loi CCI-CMA s'est avérée conclusive. Par rapport à la version adoptée par le Sénat le 28 janvier, les membres de la CMP se sont ainsi accordés pour voter :

- la suppression de la disposition introduite par le Sénat qui obligeait le maintien d'au moins une CCIT par département (article 1<sup>er</sup>) ;



- l'introduction d'un amendement visant à ce que l'élaboration du schéma directeur prenne également en compte le « maintien des services de proximité d'appui aux entreprises dans les départements et les bassins économiques » (article 1<sup>er</sup>) ;
- l'affirmation de la situation spécifique des CCI territoriales franciliennes (article 1<sup>er</sup>) ;
- la suppression de la disposition introduite par le Sénat qui interdisait la rétro-activité de la loi aux schémas directeurs votés antérieurement (article 1<sup>er</sup> ter) ;
- un compromis entre l'Assemblée nationale et le Sénat sur l'affectation du fonds de péréquation créé par la loi de finances pour 2016 : « le quart au moins » des 18 millions d'euros est destiné à être alloué par les CCIR aux CCIT « dont le périmètre comprend une proportion substantielle de communes ou groupements de communes classés en ZRR » et aux CCI d'Outre-mer.

Rappelons que les dispositions initiales du projet de loi, qui n'ont jamais fait l'objet de contestation de la part de l'Assemblée nationale ou du Sénat, ont été adoptées par la commission mixte paritaire :

- opposabilité des schémas directeurs ;
- instauration d'un schéma d'organisation régionale opposable ;
- augmentation du nombre des sièges des CCIT (100) et des CCIR (120) ;
- suppression de la limitation à 40% du nombre de sièges d'une CCIT au sein de sa CCIR ;
- possibilité de cumul d'une présidence d'une CCI départementales d'Ile-de-France avec la présidence de la CCIR.

La ratification de l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 par le projet de loi avait été préalablement confirmée par les 2 assemblées.

Le [texte](#) du projet de loi relatif aux réseaux des CCI et des CMA du 10 février

Le [compte-rendu](#) de la commission mixte paritaire

Le 17 février, l'Assemblée nationale a adopté les conclusions de la CMP : lire le [compte-rendu](#) de la discussion.

### **Prochaine étape au Sénat le 2 mars.**



#### Questions orales posées au Gouvernement en séance publique - 18 février

- Question relative à la [validation de l'apprentissage informel](#) posée par la députée Sandrine DOUCET à Mme Myriam EL KHOMRI.
- Question relative à l'[habilitation des organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage](#) posée par le député Jean-Christophe LAGARDE à Mme Myriam EL KHOMRI.
- Question relative au [développement des zones commerciales en milieu rural](#) par le député Jacques CRESTA à Mme Martine PINVILLE.



#### Proposition de loi visant à « développer l'apprentissage comme voie de réussite » - 17 février

Mme Elisabeth LAMURE (Sénatrice du Rhône - LR), Présidente de la délégation sénatoriale aux entreprises, et M. Michel FORISSIER (Sénateur du Rhône - LR) ont présenté une proposition de loi visant à développer l'apprentissage comme voie de réussite. Au cours de ses déplacements dans toute la France à la rencontre des entreprises et suite à de nombreuses auditions (dont CCI France), la délégation a été sensibilisée aux nombreux obstacles qui entravent le développement de l'apprentissage.

[Le communiqué](#)

[La proposition de loi](#)



## COLLECTIVITES TERRITORIALES



### L'AdCF - Plans de relance des investissements dans les régions et les territoires – 16 février

Charles-Eric LEMAIGNEN, Président de l'Assemblée des communautés de France (AdCF), propose la mise en œuvre de "plans de relance des investissements dans les régions et les territoires". Dans un communiqué du 16 février, il appelle la réunion des conférences régionales d'investissement instituées en avril 2015 par le Premier ministre.

Ces conférences avaient pour but de rassembler autour de la même table les acteurs concernés par l'investissement public dans les territoires. Elles devaient permettre de "recenser des programmes de travaux susceptibles d'être engagés à court terme" et de "lever tous les freins au lancement des projets d'investissements", selon la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2015.

[Le communiqué de l'AdCF](#)



### 99<sup>ème</sup> Congrès des Maires – 30 mai au 2 juin

Le 99<sup>ème</sup> Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France devait initialement se tenir en novembre 2015. Il aura lieu, exceptionnellement, le 31 mai, 1er et 2 juin 2016 à Paris, Porte de Versailles, en même temps que le traditionnel Salon des maires et des collectivités locales.



[Le pré-programme](#)

#### Contact

#### Direction Communication et Relations Institutionnelles

Sylvie ALEGRE – [s.alegre@ccifrance.fr](mailto:s.alegre@ccifrance.fr) – ☎ 01.40.69.39.73 – Port. 06.86.16.34.37